



Divorce prononcé et paiement p.c.

Par **Wiliams**, le **29/06/2008** à **17:31**

BonjourrrrrJe suis condamnée à une somme « raisonnable » en Prestation Compensatoire et payable en 8 annuités.rnLe jugement stipule à la fin :rn« Condamne XY à payer à YZ...
Déboute les parties ... article 700... ;rnORDONNE L'EXECUTION PROVISOIRE DE LA
PRESENTE DECISION ;rnDit que chacune des parties supportera la charge de ses propres
dépens.rn rnLa notification traîne...Je reçois le tout vers le 20 mai et renvoie aussitôt
l'acquiescement. rnCelui-ci lui est notifié chez elle par huissier le 10 juin. rnMon avocat me
demande de lui faire parvenir le chèque de 1ère annuité.rnrnSon avocat renvoie le chèque car
Madame ne sais pas si elle va faire appel...rnrrrrMa question est : Ou j'en suis exactement.
Que en est-il de ce grosses phrases : « Ordonne l'exécution... » rnrrnSuis-je divorcé ou pas ? Il
faut que je continue de payer la P.A ou pas ? Que faut-il exécuter alors ?rnrrnMerci d'avance
de bien vouloir m'éclairer un peu.